

## ► SIGNATURE DU BAIL

En cas d'acceptation, un rendez-vous est pris pour signer votre bail.

À remettre impérativement le jour de la signature du bail :

- une attestation d'assurance multirisque habitation pour votre nouveau logement ;
- un chèque de dépôt garantie (un mois de loyer hors charges), qui sera débité de votre compte ;

Un état des lieux d'entrée est établi avec le gardien qui vous remettra les clés pour emménager.

**À SAVOIR :** le logement est disponible une fois que le locataire en place a déménagé et réalisé son état des lieux de sortie. Des travaux de remise en état peuvent être nécessaires.

Plus d'infos sur  
[www.groupe3f.fr/devenir-locataire](http://www.groupe3f.fr/devenir-locataire)

[www.groupe3f.fr](http://www.groupe3f.fr)

# L'attribution de votre logement en étapes



Vous avez déposé votre demande de logement social auprès de votre mairie, de votre employeur ou dans le cadre d'un changement de logement. L'attribution de votre futur logement se déroule en plusieurs étapes.

### ► DÉPÔT DE LA DEMANDE

Vous avez déposé une demande de logement social qui doit être renouvelée chaque année.

Un numéro unique vous a été délivré.

### ► PROPOSITION ET VISITE D'UN LOGEMENT

Votre demande est présentée à 3F pour un logement précis, qui se libère ou nouvellement construit, correspondant à votre situation familiale. Vous recevez un courrier avec « un permis de visite ». Vous prenez rendez-vous avec le gardien et visitez le logement au plus vite.

### ► CONSTITUTION CANDIDATURE

Si le logement vous convient, vous devez envoyer votre candidature complète comme indiqué dans le courrier remis en main propre (ou par voie postale).

Le formulaire de demande cerfa doit être actualisé et toutes les pièces justificatives jointes.

**ATTENTION :** tout dossier incomplet ne sera pas traité.

### ► COMMISSION D'ATTRIBUTION

À réception, votre candidature est présentée en commission d'attribution. Une réunion se tient une fois par semaine.

Les membres de la commission (représentants du bailleur, de la ville, de l'État, des locataires...) examinent plusieurs candidatures pour un même logement. Plusieurs critères sont pris en compte :

- le justificatif d'identité et la régularité de séjour sur le territoire
- le respect des plafonds de ressources
- la composition familiale avec la taille du logement
- la situation d'urgence et l'ancienneté de la demande
- le montant du loyer et les revenus.

**Une décision est prise à la majorité par les membres de la commission.**

**Vous recevrez un courrier vous informant :**



**De l'acceptation  
de votre candidature**

- Vous pourrez prendre rendez-vous avec un collaborateur 3F pour signer votre bail (contrat de location) dès que le logement sera disponible et après remise en état éventuelle.

**ATTENTION :** pensez à donner le préavis de votre logement actuel (par courrier en recommandé).

**OU**



**De l'acceptation de votre candidature  
en seconde ou troisième position**

- Votre dossier est accepté en seconde ou troisième position. Le logement vous sera attribué si le candidat retenu en 1<sup>re</sup> position se désiste. Vous serez alors à nouveau contacté par nos services.

**RAPPEL :** plusieurs candidats sont présentés pour un même logement.

**OU**



**Du refus**

- La lettre vous notifie le ou les motifs du refus de votre candidature pour ce logement (pièces justificatives incomplètes, inadéquation du logement à la famille...). Votre demande reste en attente de la proposition d'un autre logement.